

1. EDITORIAL

En termes stricts d'activité, l'année 2018 a été conforme aux prévisions. Nous aurons ainsi pris en compte, comme convenu, les situations de 660 mineurs. Ceci dit, nous aurons repéré des flux d'activité toujours difficiles à réguler, Les écarts mensuels pouvant être très importants en fonction des périodes. Aux extrêmes, nous observons des entrées qui peuvent osciller de 42 à 90 mineurs et des sorties qui s'échelonnent entre 40 et 76 mineurs selon les mois.

Tout un chacun peut s'étonner du nombre toujours aussi important de mineurs adressés au service afin d'investiguer. Nous constatons que les demandes adressées par les magistrats, en l'occurrence les 7 juges des enfants des juridictions mulhousiennes et colmariennes, ne faiblissent d'aucune manière tant les soucis, difficultés et souffrances repérés, notamment auprès des enfants évoluant dans des contextes familiaux fragilisés, sont nombreux.

2. MISSIONS / CONSTATS RELATIFS AUX MESURES ET AUX BENEFICIAIRES

Qui sont-ils, ces mineurs confiés ?

Comme les années passées, nous avons été témoins de conditions particulièrement dégradées pour un nombre de plus en plus important d'enfants. Les mineurs rencontrés, dans le cadre du SIE, sont bel et bien les enfants confrontés aux difficultés les plus massives dans des contextes familiaux et socio-économiques marqués par des ruptures, des carences, des formes de déshérence et d'abandon. Pour toutes ces situations, les analyses interdisciplinaires les plus fines et les plus diversifiées possibles, constituent un socle incontournable, pour parvenir à comprendre la complexité des situations et à promouvoir des solutions individualisées et adaptées dans le champ de l'assistance éducative. Pour un certain nombre d'enfants, il importe d'appréhender de façon frontale la question de la mise en danger au regard de besoins fondamentaux non pris en compte par des parents eux-mêmes pris dans des tourmentes existentielles qui les happent et les conduisent à développer des logiques de survie. Dans de telles situations, nous sommes fréquemment confrontés aux impacts de souffrances psychiques, les enfants pouvant alors se retrouver sans adulte capable de les soutenir au quotidien et les guider sur leur chemin d'humanisation.

Faits marquants

L'ACTIVITE

	2015	2016	2017	2018
AGREMENT	660	660	660	660
MJIE ORDONNEES	660	660	660	660
MJIE REALISEES	660	660	660	660
ECARTS	0	0	0	0
	0 %	0 %	0 %	0 %
STOCK AU 31 DEC	21	21	21	21
NOMBRE DE MJIE PAR TS	42	42	42	42
NOMBRE DE MJIE PAR TS PREVUS PAR BUDGET	42	42	42	42

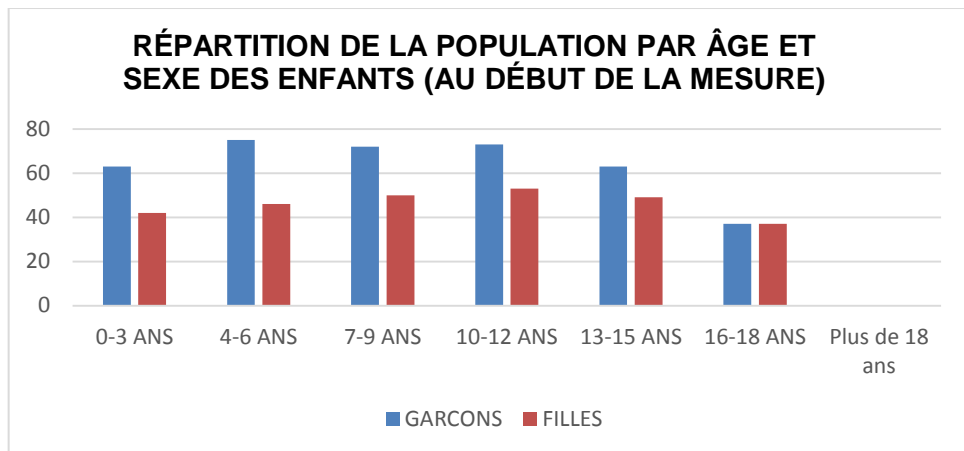
Origine de la mesure

Le juge des enfants se saisit suite à un soit-transmis du parquet. La saisine judiciaire correspond à une réponse au regard de signalements effectués par la CRIPS.

Les informations préoccupantes ont majoritairement pour origine et par ordre décroissant :

- Les espaces solidarités
- L'inspection d'académie
- Les structures de soin (hôpitaux, maison des adolescents, service de pédopsychiatrie, SEPIA...)
- Les services de sécurité : gendarmerie et police
- Les services ou établissements en protection de l'enfance (AEMO, AED, Etablissements...)
- Les autres services d'aide (CMPP, THEMIS, SOS Femmes battues, planning familial, UDAF...)
- Autres

Par ailleurs, le Juge des Enfants peut être saisi directement par l'un ou l'autre parent, leur avocat, le mineur ou sur délégation de compétence par un autre magistrat.



Répartition de la population par âge et sexe des enfants

35 % des mineurs ont moins de 6 ans.

37 % des mineurs sont dans la fourchette de 6 à 12 ans.

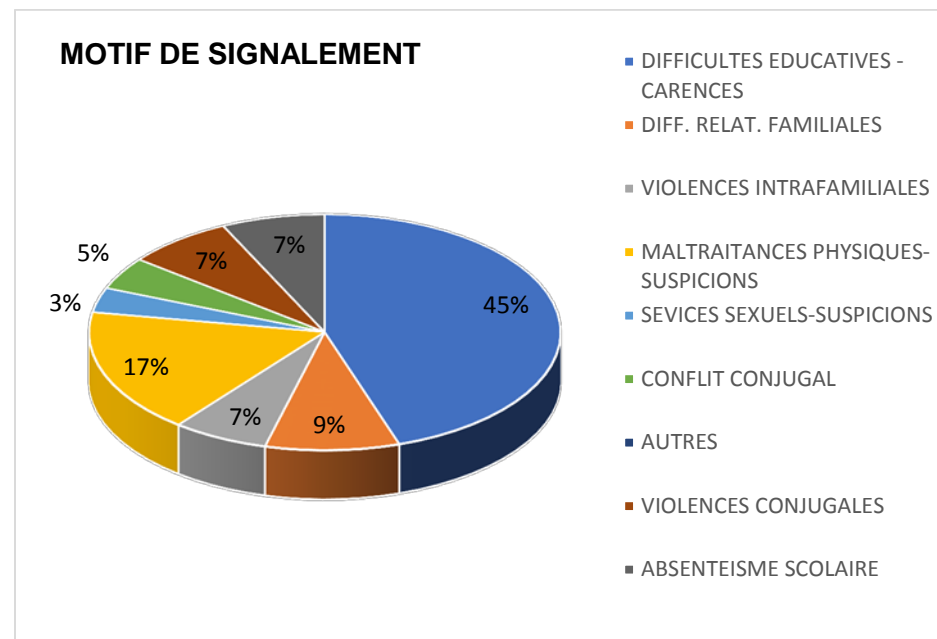
17 % des mineurs sont des adolescents de 13 à 15 ans.

11 % des mineurs sont des grands adolescents.

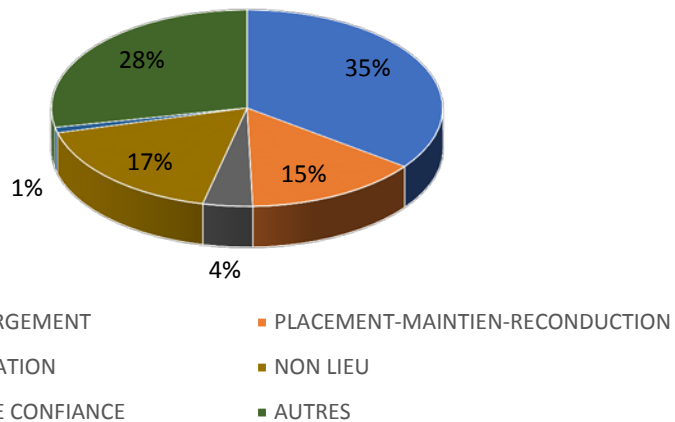
58 % des mineurs sont des garçons et 42 % des mineures sont des filles.

Cette donnée statistique varie peu d'une année sur l'autre.

Au final, 72 % des mineurs ont un âge compris entre 0 et 12 ans. Cet élément met en exergue la façon dont le service est positionné sur la cartographie du dispositif MJIE. Ceci dit, nous observons une augmentation des mineurs âgés entre 16 et 18 ans.



SITUATION DES MINEURS A LA SORTIE : ORIENTATION PRECONISEE



Préconisation en fin de mesure

Pour 35 % des mineurs, nous préconisons une intervention en milieu ouvert.

17 % des fins de mesures sont des non-lieux ou plus lieu à intervention éducative, soit en raison d'une amélioration des conditions de prise en charge, soit en raison d'une nécessité de proposer une pause éducative au regard du dossier d'Assistance Educative et de la très relative adhésion des parents et des mineurs à toutes les propositions d'aide.

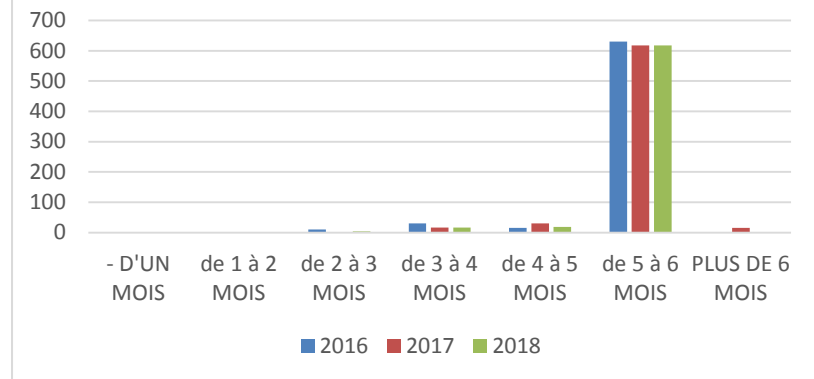
Pour 15 % la mise en danger constatée nécessite d'envisager un placement soit familial soit en établissement. Ce type d'orientation correspond à 95 mineurs.

Le reste des préconisations s'avère disparate et marginal. L'ensemble de ces données statistiques demeure comparable à l'année antérieure.

De fait, le nombre de non-lieux stagne alors que le nombre de mesures d'AEMO augmente et une partie, non négligeable, des jeunes pris en

compte demeure sans solution fiable au sein de leur famille, obligeant à préconiser une mise à distance et une mesure de placement.

DUREE DES ENQUETES TERMINEES



Durée des mesures terminées

Les durées des mesures demeurent stables.

93 % des MJIE durent entre 5 et 6 mois et 2,50 % des mesures entre 3 et 4 mois. 0,90 % des mesures doivent être considérées comme courtes, il s'agit souvent de MJIE mises en œuvre dans le cadre d'une délégation de compétence.



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

Nous avons développé et soutenu de façon croisée, des logiques de formation pour mieux appréhender les besoins de l'enfant afin de nous appuyer sur cette dimension pour parvenir à étayer les éléments concrets permettant de qualifier les mises en danger observées. Ce développement, qui s'apparente à l'appropriation de nouvelles compétences, n'est pas clos et s'avère indispensable pour continuer à asseoir une réelle pertinence interdisciplinaire. Plus que jamais, nous nous situons au croisement des champs théoriques et législatifs en visant des déclinaisons quotidiennes et chaque fois singulières au cœur de nos pratiques professionnelles.



3.2. Partenariat (et travail avec les familles)

Le partenariat avec les professionnels :

Le travail partenarial permet de prendre en compte de façon fine les approches et observations développées par les professionnels ayant connaissance des situations des mineurs en amont de la saisine judiciaire. S'en priver serait une très large erreur, même si parfois les rapports peuvent être heurtés en raison de représentations voire des places que nous occupons les uns et les autres dans le champ de la protection de l'enfance, Travailler en partenariat, s'inscrit comme un incontournable pour les membres de l'équipe pluridisciplinaire afin de mieux appréhender la complexité des familles. Cette complexité est maintes fois l'occasion

d'éclairages complémentaires qui contribuent à enrichir notre compréhension des situations. Ils viennent de fait, servir au mieux la mission d'aide à la décision du magistrat ; ce dernier ne pouvant s'appuyer que sur des informations avérées, vérifiées, croisées et analysées.

Le travail avec les familles :

Il s'agit là, du cœur de mission en lien à l'investigation. Nous développons des modalités de recueil des données assez classiquement mis œuvre dans le cadre des MJIE à partir d'entretiens ciblés avec les détenteurs de l'autorité parentale et les mineurs. Dans cette logique, nous priorisons systématiquement, les visites à domicile des travailleurs sociaux afin de favoriser l'expression des parents et des mineurs dans leur cadre de vie coutumier. Ceci dit, nous avons, comme par le passé, poursuivi cette année, nos approches en renforçant l'utilisation de certains outils ou supports, parmi lesquels nous retiendrons :

- La mise en perspective de rencontres pour les parents en rupture de lien avec leurs enfants en privilégiant une approche visant à vérifier la faisabilité de telles rencontres.
- L'observation de l'enfant et de ses apprentissages à partir du jeu.
- Une approche interculturelle renforcée à travers le dispositif ethnoclinique qui favorise la rencontre de l'autre à partir de repères anthropologiques partagés.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Si nous avons travaillé, il y a deux ans, à la réécriture du projet de service, nous n'avons de cesse, l'ambition de promouvoir sa réactualisation en prenant en compte les évolutions sociologiques des familles mais aussi les grandes mutations sociales avec une veille particulière quant aux transformations d'un cadre législatif qui nécessite une actualisation en continue. L'exercice 2018 aura été marqué par la longue attente de l'officialisation de notre renouvellement d'habitation qui ne nous a été transmise qu'en fin d'année. A partir de quoi, il nous est possible maintenant de finaliser la construction d'une démarche d'évaluation externe que nous appelons de nos vœux depuis près de 18 mois.

Du côté de l'interdisciplinarité et de la prise de distance des professionnels, l'absence de GAP pour les travailleurs sociaux, tout au long du second semestre aura mis en évidence l'émergence de tensions au niveau des professionnels au regard des missions difficiles confiées. A ce stade, améliorer de façon continue les prestations proposées passe par une sécurisation des professionnels notamment par rapport à certains parents qui extériorisent leur mal-être par des comportements menaçants voire violents. Face à de telles situations qui peuvent induire des formes de souffrance au travail, le recours à la logique d'un dépôt de plainte a dû être retenu comme une consigne professionnelle à mettre en œuvre chaque fois que nécessaire. Ceci dit, la préoccupation qui vise la sécurité au travail fait l'objet d'une réflexion collective soutenue avec pour objectif à terme, la formalisation d'un protocole.

5. RESSOURCES HUMAINES

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2016	2017	2018
25.71	26.36	26.31

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	26.31	3.00	2.80	15.68	4.10	0.16	0.57
CDD remplacement	1.50		0.25	1.00	0.25		1.00

Un service, au cœur d'une entreprise est un espace de vie, d'une richesse rarement considérée à sa juste mesure. Dans le cadre du SIE « le faire ensemble », s'élabore à partir d'un « penser ensemble » et d'un penser l'ensemble qui s'appuie sur des compétences spécifiques et qui, additionnées, viennent rendre compte d'une certaine capacité d'expertise du service dans le champ de la protection de l'enfance et tout particulièrement sur son versant judiciaire.

Le service est à l'image d'un organisme vivant, toujours en mouvement toujours attentif à se déployer, toujours prêt à se renouveler. A cette enseigne, 2018 a été marquée par le départ en retraite de Madame Catherine SCHULER qui aura longtemps incarné une figure de proue de ce que peut être un service social spécialisé et dynamique en protection de l'enfance en œuvrant tour à tour, au service des enquêtes sociales jusqu'en 2012, puis au sein du SIE. Il nous paraît essentiel de la saluer pour l'exemplarité du travail accompli et encore une fois la remercier. Ce départ se sera inscrit au demeurant dans une dynamique de renouvellement et le SIE tire et tirera profit, à l'avenir, des nouveaux talents qui sont venus renforcer l'équipe.